

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lac-des-Aigles tenue, mercredi, le 12 novembre 2025 à 19 h 30 au sous-sol du 75, Principale – Quartier Lac-des-Aigles**



<b>Membres du Conseil de ville</b>	<b>Titre</b>	<b>Présent.e</b>	<b>Absent.e</b>
Monsieur Michel Dubé	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Daigneault # 1	Conseiller # 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Lison Bourgoin # 2	Conseillère # 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Chantal Ouellet, # 3	Conseillère # 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Luc Sirois # 4	Conseiller, # 4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Vicky Ouellet # 5	Conseillère, # 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Marie-Pier Ouellet # 6	Conseillère, # 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent : Mme Josée Sirois, directrice générale

**Mot de la présidente d'élection :**

Tous les candidats seuls à leur poste ont été proclamés élus. Suite au scrutin du 2 novembre Mme Marie-Pier Ouellet a remporté au siège # 6 et M. Richard Daigneault, au siège # 1.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Michel Dubé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Josée Sirois, directrice générale fait fonction de secrétaire.

255-25

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel et une copie ce soir.

**Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 36.1 Résolution Besoin de formation pompier 2025-2026 (formation 3 candidats)
- 36.2 Diane Roy
- 36.3 Fusion – Service d'urbanisme à Saint-Guy par Lac-des-Aigles

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue jeudi, le 2 octobre 2025
4. Comptes
5. Correspondance
6. Rapport de l'élection municipale du 2 novembre 2025
7. Remerciement aux anciens membres du conseil provisoire de la Ville de Lac-des-Aigles
8. Félicitations aux nouveaux membres du conseil de la Ville de Lac-des-Aigles et au préfet
9. Déclaration des intérêts pécuniaires
10. Directive – Dons
11. Nomination des sièges des élus (les # de districts correspondent au # de siège de l'élu)

6446

Two signatures are present. The first signature, "Maire", is in blue ink and is positioned above a red horizontal line. The second signature, "DG", is in blue ink and is positioned below the first signature and to the right, also above a red horizontal line.

12. Maire suppléant et résolution - Nomination d'un substitut au conseil de la MRC
13. Résolution - Signataires autorisés pour institution financière, chèques, comptes caisse et accès à Accès D Affaires, ...
14. Date et lieu des réunions de 2026 et lieu de celle de décembre 2025
15. Vente du camion Sterling
16. Liste des comptes à recevoir
17. Vente pour taxes
18. Avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de règlement 231-25 – Ayant pour objet l'adoption du programme triennal des immobilisation pour les années 2026 à 2028 et l'adoption du budget 2026
19. Avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de règlement 232-25 – Décrétant le taux de la taxe foncière générale, les taxes foncières spéciales et les tarifs pour les services municipaux ainsi que les modalités de paiement pour l'année 2026 (**y inclure le coût des vignettes pour les ordures**)
20. Déneigement – Offre de la Ferme d'Aurélie et d'Alexandre Gobeil
21. PAERRL – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour le quartier Lac-des-Aigles pour 2025 et quartier Saint-Guy pour 2025 (Résolution annuelle)
22. Offre pour dresser un portrait économique complet de Lac-des-Aigles – Revue Vitalité économique
23. Dates des réunions de travail du budget et de l'adoption du budget 2026
24. Projet emploi Canada étudiant Été 2026
25. Noël (party, ...)
26. Projet du gouvernement fédéral : Examen du mandat de la Société canadienne des postes
27. Ancienne niveleuse
28. Employé aux travaux publics
29. Projet MRC - Circonflexe
30. Résolution : Vente du terrain 6 670 878 Lac-Bellavance
31. Résolution : Vente du terrain 6 670 871 et 6 670 872 Lac- Bellavance
32. Résolution : Vente du terrain 6 670 874 Lac-Bellavance
33. Résolution : Demande de morcellement du lot 5 405 787 Serge Demers
34. Nomination personne élue qui siégera au conseil d'administration de la RIDT
35. Bureau Saint-Guy
36. Affaires nouvelles  
Période de questions
37. Clôture et levée de la séance

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

256-25

### **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 OCTOBRE**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

**Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2025 tel que présenté.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

257-25

### **4. COMPTES**

Chaque membre du conseil reçoit la liste ce soir.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

D'autoriser le paiement de la liste des comptes pour la Ville de Lac-des-Aigles.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025**  
**LISTE DES COMPTES - VILLE DE LAC-DES-AIGLES**

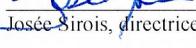
**COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS ET CHÈQUE ÉMIS**

Salaire employés & pompiers		55 895.20 \$
Chèque # 11110 à 11112	Chèques de la liste des comptes du 2 oct. 2025	
Dépôt Direct # 214 à 254 (# 249 annulé)	Dépôt direct de la liste des comptes du 2 oct. 2025	
Paiement Accès D 413	Paiement Accès D de la liste des comptes du 2 oct. 2025	
Dépôt Direct sur demande # 255 Jonathan L Brea	Réso 237-25 Concours de dessins Pompier	105.00 \$
Dépôt Direct sur demande # 256 Sacha Sima	Réso 95-25 Entretien arbres, arbustes et fleurs etc... 6/6	320.00 \$
Dépôt Direct sur demande # 257 Maison de la fam	Réso 234-25 Paniers de noel	500.00 \$
Dépôt Direct sur demande # 258 SaniExpress	#249 annulé remp. Par #258	158.10 \$
Dépôt Direct sur demande # 259 Les Equipements	Chèque 11041 perdu, jamais encaissé, remplacer par dépôt Direct)	4 560.77 \$
Dépôt Direct sur demande # 260 Sacha Sima	Contrat poste d'essence	880.40 \$
Chèque # 11103 Opp	Réso 232-25 Demande d'aide financière	1 000.00 \$
Chèque # 11104 Comité fête de Noel	Réso 233-25 Fête de Noel	500.00 \$
Chèque # 11105 CDL	Réso 241-25 Contribution financière poste essence	5 000.00 \$
Chèque # 11106	CHQ ANNULÉ	- \$
Chèque # 11107 Poste Canada	Envoyer Collectif/Marché Noel et centre des femmes	60.29 \$
Chèque # 11108 Poste Canada	10 Pochette Bulles	20.59 \$
Chèque # 11109 Resto chez Lelou	Repas élection 26 oct et 2 novembre	215.92 \$
Paiement Accès D 422	Taxes d'hébergement 01-07-2025 au 30-09-2025	78.16 \$
Accès D Hydro-Québec	Tous les comptes LDA et Saint-Guy Sept.	3 132.14 \$
Accès D Cogeco	Tous Cogeco de octobre	777.28 \$
Accès D Revenu Québec p.424	Remises provinciales (employeur)	5 951.86 \$
Accès D Revenu Canada p.425	Remises fédérales (employeur)	945.26 \$
Accès D Revenu Québec	PPA sept. 2025	- \$
Fonds d'action	Cotisation de l'employeur 21-09-2025 au 25-10-2025	295.52 \$
Visa	Teluc, bureau en gros, trophy gallery canada	544.33 \$
	<b>Total</b>	<b>25 045.62 \$</b>

**COMPTES À PAYER**

1 6tem TI	O365 - Microsoft St-Guy	48.15 \$
2 Belzile Auto Squatec inc.	Essence ordinaire	137.00 \$
3 Leblanc Breault Jonathan	Bonbons Halloween, achat caserne P-touch	144.74 \$
4 Buanderie K	Location et nett. salopettes	297.80 \$
5 Buopro citation	Copies Mono et couleurs	138.02 \$
6 Caron Luc	déplacement sécurité incendie	110.00 \$
7 Carrefour du camion RDL	Pièces pour 945, ent camion voirie	9 675.83 \$
8 Centre de services scolaire	installation et configuration du système téléphonique et facturation 5 mois	4 675.53 \$
9 Centre du camion Labonté	Camion Pompier Chaufferette	55.91 \$
10 Chambre de commerce du Témiscouata	Cotisation annuelle CCT	252.95 \$
11 Côté Ouellet Thivierge	Réso 129-25 Honoraire Achat maison Jean-Guy Rioux	1 996.23 \$
12 Dépanneur Chez Carolie	Bureau, Garage et nouveau-né	121.58 \$
13 Électro Mécanique Services EMS	Ent. et Réparation camion voirie, réseau aqueduc, caserne	12 061.38 \$
14 Électromique Mercier	Réparation 3 Paget pompier	632.71 \$
15 Étienne April inc.	Batterie pour outils	343.78 \$
16 Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	30.00 \$
17 Fédération Québécoise	Honoraires professionnels	166.86 \$
18 Garage Steve Gamache Napa Autocare	Ent. Camion St-Guy	395.39 \$
19 Garage Eric Rioux	Ent. Camion LDA	37.31 \$
20 Groupe Trifide	Auscultation de chaussées	2 920.71 \$
21 Garage Groupe Voyer inc.	Appel de service démarrage pompe	1 231.16 \$
22 Groupe Auto Solution	Batterie Camion pompier 945, Ent camion voirie	426.48 \$
23 H2Lab inc.	Eau potable et usées	897.61 \$
24 Harnois Énergies inc.	Essence ethanol et mazout coloré St-Guy	3 342.45 \$
25 Imprimerie Publicom	Bulletins vote 2 novembre 2025	563.38 \$
26 Jaguar Média Réseau information Munc.	Abonnement annuel	106.36 \$
27 Lettregraphe Michel Labonté	Lettregraphe camion western star	468.98 \$
28 Mécanique JL 2017 inc.	Réparation Western et Dodge LDA	3 112.06 \$
29 Macpek inc.	Peinture, argile, ent. Camion St-Guy etc....	1 308.47 \$
30 Magasin COOP Squatec	Peinture bleu stationnement, outils garage, chlore etc...	334.87 \$
31 Malette	Service professionnels et audit supp. St-Guy	19 222.42 \$
32 Les matériaux du Lac	Belvédère, garage, égout, pavillon, salle, gym, caserne etc...	663.48 \$
33 Maurice Bérubé & fils inc.	Porte de garage Caserne	968.78 \$
34 MicroAge Rimouski	Matériel de bureau	1 466.62 \$
35 M.R.C. de Témiscouata	Publicité brochure touristique 2025	316.50 \$
36 Municipalité de Squatec	Lavage 2 bunkers, intervention 91 Principale	1 132.20 \$
37 Ortec environnement services inc.	Plan d'intervention TECQ	52 682.50 \$
38 Marie-Pier Ouellet	Formation RCR et P1 pompier	141.89 \$
39 Pavage Cabane 2022	Pavage face résidence MB, OMITI, rue Bélanger	16 271.26 \$
40 Pelletier, Couillard & Ass.	Certificat de piquetage	6 381.11 \$
41 Energies Sonic inc.	Diesel voirie et Pompier	2 803.14 \$
42 Pièces d'auto select	Ent. Camion LDA et pompier	635.59 \$
43 Pneus F.M. inc.	Ent. Camion LDA et crédit fact pneus	375.61 \$
44 Kewen Proulx	Dépense Form. Pompier P1 et repas	530.30 \$
45 Purolator inc.	Analyse d'eau et Égout	8.13 \$
46 Intermunicipal des déchets	Matières résiduelles 10/12, 2 vidanges d'installations septiques	30 862.27 \$
47 Rioux Jean-Philippe	Dépense Form. Pompier P1 et repas	85.72 \$
48 Robitaille Équipement inc.	Couteau Camion	3 442.35 \$
49 Sani-Manic inc.	Nett. Station Pompage	2 869.21 \$
50 Sirois Josée	Dépl. Sign. Notaire rimouski et cabano, repas élection etc...	353.74 \$
51 Stéphanie Tardif	Depl. Formation PRI LDA-RDI, et achat dollo pompier	245.50 \$
52 Wurth Canada LTD	Outils Voiries	590.69 \$
	<b>TOTAUX COMPTES À PAYER</b>	<b>188 082.71 \$</b>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

  
 Josée Sirois, directrice générale

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6448

Maire

DG

## 5. CORRESPONDANCE

1. Le 16 octobre, reçu par courriel, le Bail numéro 2025-048 pour notre Quai, du Ministère de l'environnement, Direction principale de la gestion Hydrique. [Domaine.hydrique@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Domaine.hydrique@environnement.gouv.qc.ca)
  2. Lettre de l'OMHT reçue le 23 octobre, nous informant du regroupement (Fusion) de l'office d'habitation du Témiscouata et de l'office d'habitation de la Région de Dégelis. Lors des premières assemblées du C. A. provisoire nous seront invités à nommer notre représentant. Nous serons informés en temps et lieu.
  3. Invitation reçue le 4 novembre par courriel, à participer au 5 à 7 d'ouverture du Salon des Artistes et Artisans du Témiscouata qui aura lieu Vendredi, le 14 novembre, sous le thème « Fêtons la jeunesse... ».
  4. **L'OBVL du fleuve Saint-Jean** invite, à un atelier de concertation ressources en eau citoyens, jeudi, le 20 novembre à Notre-Dame-du-Lac, toutes les personnes intéressées par la préservation des ressources en eau. Au Centre PGR (salle polyvalente 109).

258-25

**Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Ouellet**

Que la ville de Lac-des-Aigles défraie les déplacements d'un membre du conseil qui voudrait y participer, jeudi le 20 novembre au Centre PGR à Notre-Dame-du-Lac.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

5. La MRC de Témiscouata vous invite mardi, le 2 décembre de 15 à 17 heures, en visio-conférence, à une présentation du rapport final (version préliminaire) du Diagnostic en habitation. Sur les besoins et l'offre en habitation sur le territoire. Le lien de connexion nous sera fourni ultérieurement.

259-25

## 6. RAPPORT DE L'ÉLECTION MUNICIPALE DU 2 NOVEMBRE 2025

## RAPPORT TABLEAU ÉLECTIONS % 2025 MUNICIPALES ET À LA PRÉFECTURE DE NOVEMBRE 2025

Ville de Lac-des-Aigles

Nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale municipale : District 1 : 63 électeurs et District 6 : 94 électeurs							
Siège	Nom	Proclamé élu <u>le 3 octobre</u>					
Maire	Michel Dubé	X					
Conseillère siège # 2	Lison Bourgoин	X					
Conseillère siège # 3	Chantal Ouellet	X					
Conseiller siège # 4	Luc Sirois	X					
Siège	Nom des candidats	Bulletins de vote valide	%	Bulletins de vote annulés	Bulletins de vote rejetés	Bulletins de vote non-utilisés	Élu au scrutin
Conseiller siège # 1	Richard Daigneault	21	80.77	1	0	73	X
	François Labrie	5	19.23				
Conseiller siège # 6	Frédéric Dubé	27	39.71	2	0	30	
	Marie-Pier Ouellet	41	60.29				X
Préfecture (Résultat au LDA)	Serge Pelletier	21	33.85	1	4	233	
	Jasmin Roy-Rouleau	41	66.15				X

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault**

Que la ville de Lac-des-Aigles envoie ce rapport à toute la population.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

#### **Adoptée à l'unanimité des conseillers**

6449

 Maje

 DG

## **7. REMERCIEMENT AUX ANCIENS MEMBRES DU CONSEIL PROVISOIRE DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES**

Que la ville de Lac-des-Aigles, suite au scrutin du 2 novembre 2025, remercie les anciens membres du conseil provisoire, Mesdames Gaétane Gagnon, Chantal Gauthier et Normande Rioux ainsi que Messieurs Pierre Bossé, Serge Demers, Simon Bois et François Labrie.

Chers anciens membres du conseil municipal,

Au nom de la nouvelle équipe municipale et de l'ensemble de la population, nous tenons à vous adresser nos plus sincères remerciements pour le travail, le dévouement et l'engagement dont vous avez fait preuve tout au long de votre mandat.

Votre contribution a permis de faire avancer notre Ville, d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens et de concrétiser de nombreux projets au service de l'intérêt général. Votre sens des responsabilités, votre disponibilité et votre esprit de collaboration resteront des exemples pour celles et ceux qui poursuivent aujourd'hui cette mission.

Nous vous exprimons toute notre gratitude pour ces années de service public, souvent exigeantes, mais toujours animées par la volonté de faire le bien de notre communauté.

Nous vous souhaitons le meilleur pour la suite de vos parcours personnels et professionnels, en espérant que vous garderez un souvenir positif et durable de cette belle aventure municipale.

Avec tout notre respect et notre reconnaissance.

## **8. FÉLICITATIONS AUX NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES ET AU PRÉFET ÉLU DE LA MRC DU TÉMISCOUATA**

Suite au décret, la nouvelle Ville a dû se diviser en 6 districts électoraux.

Que la ville de Lac-des-Aigles félicite Monsieur Michel Dubé, maire, Mesdames Lison Bourgoin, conseillère # 2, Chantal Ouellet, conseillère # 3 et Vicky Ouellet, conseillère # 5 et M. Luc Sirois, conseiller # 4

Ainsi que Madame Marie-Pier Ouellet, élue conseillère # 6 ainsi que M. Richard Daigneault, élu conseiller # 1.

Et Monsieur Serge Pelletier, préfet de la MRC de Témiscouata.

### **Félicitations aux nouveaux membres de l'équipe municipale**

À la suite des élections municipales du 2 novembre 2025, nous adressons nos plus sincères félicitations aux nouveaux membres du conseil municipal de la Ville de Lac-des-Aigles

Nous leur souhaitons la bienvenue dans leurs fonctions et tout le succès possible dans l'accomplissement de leurs responsabilités au service de nos concitoyens. Leur engagement, leurs idées et leur dévouement seront des atouts précieux pour poursuivre le développement harmonieux et durable de notre Ville.

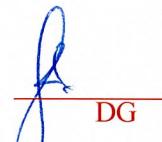
Nous tenons également à saluer l'esprit démocratique qui a marqué cette élection, ainsi que la participation des citoyennes et citoyens, témoignant de leur attachement à la vie municipale.

Que ce nouveau mandat soit placé sous le signe de la collaboration, de la transparence et du dialogue, dans l'intérêt de toutes et de tous.

Encore une fois, toutes nos félicitations aux élu(e)s et à l'ensemble de l'équipe municipale pour cette nouvelle étape au service de la Ville de Lac-des-Aigles

6450

  
Maire

  
DG

260-25 9. **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

Que la ville de Lac-des-Aigles accuse réception des déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil ce soir à cette assemblée. Et que l'avis de leurs réceptions soit fait sur le site CREM d'élections Québec.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

261-25 10. **DIRECTIVE - DONS**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault**

Que la ville de Lac-des-Aigles accuse réception du dépôt des formulaires DGE-1038 de tous les membres du conseil ayant posés leur candidature au scrutin du 2 novembre 2025 :

M. Michel Dubé, maire, M. Richard Daigneault, conseiller # 1, Mme Lison Bourgoin, conseillère # 2, Mme Chantal Ouellet, conseillère # 3, M. Luc Sirois, conseiller # 4, Mme Vicky Ouellet, conseillère # 5, Mme Marie-Pier Ouellet, conseillère # 6.

Ainsi que celles de François Labrie et de Frédéric Dubé

Que la ville conserve au bureau les originaux et qu'elles soient transmises par le biais du CREM – Transmission de documents au Directeur général des élections – DGEQ, tel que requis au chapitre XIV de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E2-2), si toujours requis.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

262-25 11. **NOMINATION DES SIÈGES DES ÉLUS (LES # DE DISTRICTS CORRESPONDENT AU # DE SIÈGE DE L'ÉLU)**

**Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**

Que la ville de Lac-des-Aigles officialise la numérotation des sièges des élus selon leur district respectif.

Siège 1 : Richard Daigneault

Siège 2 : Lison Bourgoin

Siège 3 : Chantal Ouellet

Siège 4 : Luc Sirois

Siège 5 : Vicky Ouellet

Siège 6 : Marie-Pier Ouellet

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

263-25 12. **MAIRE SUPPLÉANT ET RÉSOLUTION - NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU CONSEIL DE LA MRC**

Suite au décret, la nouvelle Ville a dû se diviser en 6 districts électoraux.

**ARTICLE 13 DU DÉCRET :** Aux fins de la première élection générale suivant l'entrée en vigueur du présent décret, la nouvelle ville doit, par règlement qui doit entrer en vigueur pendant l'année civile précédant celle où doit avoir lieu l'élection générale, diviser son territoire en six districts électoraux. L'un des districts doit correspondre au territoire de l'ancienne Municipalité de Saint-Guy. Le conseiller élu dans ce district est d'office le maire suppléant de la nouvelle ville.

Le conseiller élu dans le District de Saint-Guy # 1, article 13 du Décret, est d'office le Maire suppléant de la nouvelle ville, soit M. Richard Daigneault.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

Que la ville de Lac-des-Aigles nomme comme substitut au maire au Conseil de la MRC, M Richard Daigneault, maire suppléant.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

264-25 13. **RÉSOLUTION - SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR INSTITUTION FINANCIÈRE, CHÈQUES, COMPTES CAISSE ET ACCÈS À ACCÈS D'AFFAIRES, ...**

ATTENDU le résultat des élections municipales de 2025 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des signataires autorisés pour les comptes bancaires et accès d'affaires de la Ville ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Chantal Ouellet**

Que la ville de Lac-des-Aigles adopte les changements suivants :

1. **D'enlever** la signature de **Monsieur Pierre Bossé**, ancien maire, des comptes bancaires et accès d'affaires de la Ville ;
2. **D'ajouter** la signature de **Monsieur Michel Dubé, nouveau maire**, comme signataire autorisé et autorisé à Accès D ;
3. **D'ajouter** la signature de **Monsieur Richard Daigneault, nouveau maire suppléant**, comme signataire autorisé ;
4. **D'enlever** la signature de **Madame Chantal Gauthier** ;
5. **De maintenir** les signatures de **Madame Francine Beaulieu, directrice générale adjointe** et de **Madame Josée Sirois, directrice générale**, comme signataires autorisés ;
6. **Que la présente résolution abroge la résolution numéro 179-24** ;
7. **Que la présente résolution** prenne effet immédiatement et qu'une copie conforme soit transmise aux institutions financières concernées.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

265-25 14. **DATE ET LIEU DES RÉUNIONS DE 2026 ET LIEU DE CELLE DE DÉCEMBRE 2025**

Suite au Décret, la nouvelle Ville devait tenir des séances du conseil provisoire à Saint-Guy soit 4 par année jusqu'à la première élection générale qui a eu lieu le 2 novembre 2025. ARTICLE 14 DU DÉCRET : Jusqu'à la première élection générale, la nouvelle ville devra ouvrir le bureau municipal de l'ancienne Municipalité de Saint-Guy cinquante jours par an et y tenir quatre séances du conseil.

**Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**

Que la ville de Lac-des-Aigles adopte le calendrier des dates des réunions du conseil municipal de la Ville de l'année 2026 et qu'elles aient toutes lieu au Lac-des-Aigles.

Pour celle du 1<sup>er</sup> décembre 2025, que la réunion ait lieu au Lac-des-Aigles et non à Saint-Guy, tel que prévu au calendrier du conseil provisoire.

**DATE DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE L'ANNÉE 2026**

Lundi, le 12 janvier 2026

lundi, le 2 février,

lundi, le 2 mars,

mercredi, le 8 avril,

lundi, le 4 mai,

lundi, le 1<sup>er</sup> juin,

lundi, le 6 juillet,

mardi, le 11 août, (Après les vacances de la construction)

mardi, le 8 septembre,

lundi, le 5 octobre,

lundi, le 2 novembre,

lundi, le 7 décembre 2026

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

6452

  
Maire DG

**15. VENTE DU CAMION STERLING**

La Ville de Lac-des-Aigles est allée, le 10 septembre 2025, en appel d'offre publique pour la vente du camion STERLING LT 2007 (acheté en mars 2015 à 54 950 \$ + taxes, Réso 59-15), à un prix de base de 10 000 \$ par envoi collectif et annonce dans le Journal municipal.

La Ville de Lac-des-Aigles, à la clôture de l'appel d'offre soit, Jeudi, le 30 octobre à 15 h, a reçu une (1) offre de 10 800 \$ (plus taxes) de Foresterie Berthier Beaulieu de Biencourt.

La ville de Lac-des-Aigles a retenu la seule soumission reçue de Foresterie Berthier Beaulieu au montant de 10 800\$ plus taxes.

Mais après examen du camion par M. Beaulieu, il appert que les pneus ne sont plus tels que vus. Un rabais pourrait être fourni pour cet inconvénient.

**SUJET REMIS**

266-25

**16. LISTE DES COMPTES À RECEVOIR**

Tel que requis par la Loi sur les cités et villes, la directrice générale - secrétaire-trésorière doit, en novembre de chaque année, préparer un état mentionnant tous les montants (mutations, taxes municipales, ..) restant dus à la municipalité. Chaque élu reçoit une copie de la liste des personnes ayant des dus au 12 novembre (date de la réunion du mois de novembre 2025).

#	Matricule	Taxes 2024	Taxes 2025	Mutation	Pénalité	INTC et INTD	Intérêts au 11-11-2025	Total	Note ou Entente
1	0822-67-4630		1 298.85 \$				106.75 \$	1 405.60 \$	
2	0822-69-2952		36.64 \$				5.44 \$	42.08 \$	
3	0822-86-7815		29.44 \$				0.17 \$	29.61 \$	
4	0822-95-5640		149.22 \$				64.84 \$	214.06 \$	
5	0822-95-8625		1 614.58 \$				5.31 \$	1 619.89 \$	
6	0822-97-1445		1 148.60 \$				4.53 \$	1 153.13 \$	
7	0823-30-6496		1 791.22 \$				451.94 \$	2 243.16 \$	
8	0823-30-8462		557.37 \$				23.00 \$	580.37 \$	
9	0825-42-0535		291.78 \$				9.78 \$	301.56 \$	
10	0826-01-8670		5 974.77 \$			439.68 \$	209.36 \$	6 623.81 \$	
11	0828-04-4933		850.39 \$				66.75 \$	917.14 \$	
12	0922-05-7000		2 592.59 \$				754.95 \$	3 347.54 \$	Décédé
13	0923-82-6402		315.45 \$				3.53 \$	318.98 \$	
14	1017-95-6167		1 368.96 \$				253.37 \$	1 622.33 \$	
15	1019-75-1148		1 188.95 \$			49.00 \$	66.70 \$	1 304.65 \$	
16	1020-66-7145		442.82 \$				15.42 \$	458.24 \$	
17	1120-33-7760		907.35 \$				94.09 \$	1 001.44 \$	
18	1120-42-9872		607.66 \$				23.28 \$	630.94 \$	
19	1217-34-2390		770.11 \$				107.92 \$	878.03 \$	
20	1319-07-1647		111.80 \$				1.18 \$	112.98 \$	
21	1513-67-0118		1 010.75 \$				3.99 \$	1 014.74 \$	
22	1514-99-7960		251.19 \$				8.44 \$	259.63 \$	
23	1516-64-7889		27.91 \$				0.29 \$	28.20 \$	
24	1613-29-5391		552.89 \$				5.09 \$	557.98 \$	
25	1615-37-9222		592.51 \$				6.23 \$	598.74 \$	
26	1616-64-6507		30.87 \$				0.32 \$	31.19 \$	
27	1616-85-1162		292.79 \$				4.62 \$	297.41 \$	
28	1616-86-4971		30.40 \$				0.18 \$	30.58 \$	
29	1616-87-2593		1 548.29 \$		20.00 \$		127.82 \$	1 696.11 \$	Chèque postdaté 07-01-2026
30	1616-87-9073		858.87 \$				68.33 \$	927.20 \$	
31	1616-88-6819		1 334.98 \$		1.08 \$		5.27 \$	1 341.33 \$	
32	1616-88-7377		852.52 \$				28.59 \$	881.11 \$	
33	1617-51-2745		427.28 \$			151.72 \$	82.78 \$	661.78 \$	Décédé
34	1617-64-2737		252.43 \$	692.50 \$		20.95 \$	2.66 \$	968.54 \$	
35	1617-84-2953		288.31 \$				1.33 \$	289.64 \$	
36	1717-01-4858		528.86 \$				6.13 \$	534.99 \$	
37	1717-01-5220		1 363.51 \$			0.17 \$	11.48 \$	1 375.16 \$	
38	1717-03-9256		183.19 \$				2.87 \$	186.06 \$	
39	1717-05-5248		257.65 \$				2.73 \$	260.38 \$	
40	1717-07-9302	841.40 \$	867.12 \$		20.17 \$	130.63 \$	248.01 \$	2 107.33 \$	Succession Décédé
41	1717-07-9880		1 013.25 \$				80.62 \$	1 093.87 \$	Maison Bruno Gendron
42	1717-17-2245			972.50 \$		39.01 \$		1 011.51 \$	
43	1717-19-3300		359.50 \$				3.81 \$	363.31 \$	
44	1718-24-6215		21.06 \$			14.29 \$	4.17 \$	39.52 \$	Décédé
45	1718-25-9623		220.83 \$				2.18 \$	223.01 \$	
46	1718-30-3688		499.33 \$	5.90 \$		0.21 \$	5.25 \$	510.69 \$	
47	1722-02-8868		196.08 \$				2.06 \$	198.14 \$	Succession Décédé
48	1723-92-8496		39.62 \$				0.42 \$	40.04 \$	us
49	1824-70-6001	537.56 \$	710.08 \$		20.00 \$	33.73 \$	136.41 \$	1 437.78 \$	
50	1922-46-5529	1 581.04 \$	1 700.61 \$		20.00 \$	241.89 \$	465.41 \$	4 008.95 \$	lots à vendre
51	2022-98-0907		169.66 \$				5.33 \$	174.99 \$	
		<b>2 960.00 \$</b>	<b>38 530.89 \$</b>	<b>1 670.90 \$</b>	<b>81.25 \$</b>	<b>1 121.28 \$</b>	<b>3 591.13 \$</b>	<b>47 955.45 \$</b>	

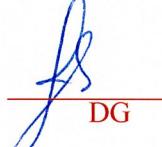
**Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet**

Que le conseil approuve l'état présenté et qu'un envoi par lettre soit fait à chaque personne apparaissant sur cette liste comme étant endettée envers la municipalité pour

6453



Maire



DG

toutes taxes municipales, les avisant d'acquitter les montants dus d'ici le **1<sup>er</sup> décembre 2025**. Après ce délai des procédures judiciaires pourront être entreprises par la MRC de Témiscouata ou par notre avocat.

Qu'une facture de pénalité d'un montant maximal de 20,00 \$ et minimal de 5 % du compte à recevoir, soit chargé pour chaque dossier, soit propriété ou autre faisant partie de la liste des comptes à recevoir (supérieure à 20 \$) déposée lors de la réunion du conseil du mois de novembre de chaque année en application du règlement adopté en décembre 2024, lors de l'adoption du budget 2025.

Et que la Ville de Lac-des-Aigles poste une lettre enregistrée d'avis ultime pour le paiement des comptes en souffrance à ceux dont les comptes seront encore impayés au **1<sup>er</sup> décembre 2025** et pour lesquels il n'y a aucune entente acceptée pour le paiement.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

267-25

## **17. VENTE POUR TAXES**

**Réso 241-24 ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES AVEC LA MRC DE TÉMISCOUATA**

CONSIDÉRANT que la Ville doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de transmettre au bureau de la MRC de Témiscouata, un extrait de l'état des taxes préparé par le greffier-trésorier comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal.

QUE le greffier-trésorier, transmette, au bureau de la MRC de Témiscouata, l'extrait de l'état des taxes préparé par le greffier-trésorier comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires joint en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à chaque centre de services scolaire ou de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire où sont situés tels immeubles.

**Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Ouellet**

Que la ville de Lac-des-Aigles envoie à la MRC la liste des immeubles dont les taxes sont impayées au 2 décembre.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

## **18. AVIS DE MOTION, DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 231-25 – AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2026 À 2028 ET L'ADOPTION DU BUDGET 2026**

Chaque membre du conseil a reçu une copie du PROJET de règlement

**AVIS DE MOTION**  
Madame Vicky Ouellet, conseillère donne l'avis de motion, fait le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de règlement # 231-25 Règlement qui, à une prochaine séance du conseil, sera adopté, adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2026 à 2028 et l'adoption du budget 2026 de la Ville de Lac-des-Aigles.

**« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »**

6454

  
Maire

  
DG

268-25

La directrice générale déclare que le projet de règlement # 231-25 a pour but l'adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2026 à 2028 et l'adoption du budget 2026 de la Ville de Lac-des-Aigles.

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 231-25 – AYANT POUR OBJET  
L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS  
POUR LES ANNÉES 2026 À 2028 ET L'ADOPTION DU BUDGET 2026 DE LA  
VILLE DE LAC-DES-AIGLES**

**ATTENDU QUE** le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2026 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

**ATTENDU QUE** le conseil doit également adopter un programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption de ce projet de règlement # 231-25 ont été faits le 12 novembre 2025 par la conseillère Madame Vicky Ouellet

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**  
Que la Ville de Lac-des-Aigles, adopte le projet de règlement numéro # 231-25 ayant pour objet l'adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2026 à 2029 et l'adoption du budget 2026 comme s'il était tout au long transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**19. AVIS DE MOTION, DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET  
DE RÈGLEMENT # 232-25 – DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE  
FONCIÈRE GÉNÉRALE, LES TAXES SPÉCIALES ET LES TARIFS POUR  
LES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE LES MODALITÉS DE  
PAIEMENT POUR L'ANNÉE 2026 DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES**

Chaque membre du conseil a reçu une copie du PROJET de règlement

AVIS DE MOTION

Madame Vicky Ouellet, conseillère, donne l'avis de motion, fait le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de règlement # 232-25 décrétant les différents taux de taxes, les tarifs et les modalités de paiement pour l'année 2026 de la Ville de Lac-des-Aigles.

**« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »**

La directrice générale déclare que le projet de règlement # 232-25 a pour but de déterminer les différents taux de taxes, les tarifs des services municipaux et les modalités de paiement des taxes pour l'exercice financier 2026.

269-25

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 232-25 – DÉCRÉTANT LE  
TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LES TAXES SPÉCIALES ET LES TARIFS  
POUR LES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE LES MODALITÉS DE  
PAIEMENT POUR L'ANNÉE 2025**

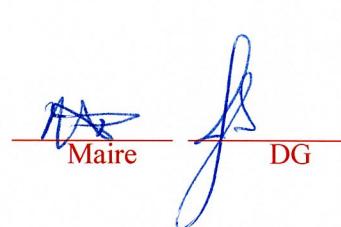
**ATTENDU** qu'un avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption de ce projet de règlement ont été faits le 12 novembre 2025 par la conseillère Madame Vicky Ouellet

**Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**

Que le PROJET règlement # 232-25 décrétant le taux de la taxe foncière générale, les taxes foncières spéciales et la tarification pour les services d'aqueduc, d'égouts, matières résiduelles, visite et vidange des installations septiques ainsi que les modalités de paiement pour l'année 2026, est adopté comme s'il était tout au long transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

6455

  
Maire DG

270-25 20. **DÉNEIGEMENT – OFFRE DE LA FERME D'AURÉLIE ET D'ALEXANDRE GOBEIL**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

Que la ville de Lac-des-Aigles accepte les 3 offres de Contrat de déneigement de la Ferme AGAT (Aurélie Turcotte Alexandre Gobeil) taxes incluses. Chacune payable en trois (3) versements, le 1<sup>er</sup> à la signature du contrat, le 2<sup>e</sup> le 10 janvier et le 3<sup>e</sup> le 1<sup>er</sup> mars 2026. Par chèques postdatés ou virements bancaires.

1 <sup>er</sup> Déneigement : Stationnement de l'église	de 2 299.50 \$
2 <sup>e</sup> Déneigement : Cours de la station-service	de 5 748.75 \$
3 <sup>e</sup> Déneigement : Stationnement 73, Principale (salle municipale)	de 2 874.38 \$

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

271-25 21. **PAERRL – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2025**

21.1 **PAERRL – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2025 POUR LAC-DES-AIGLES**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 125 313 \$ (GL 01-38131) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité.

**Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoin**

Que la Ville de Lac-des-Aigles informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Résolution qui sera inscrite dans les États financiers de la Municipalité de Lac-des-Aigles de l'année en cours à la section « Autres renseignements financiers non audités ».

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

272-25 21.2 **PAERRL – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2025 POUR SAINT-GUY**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 74 818 \$ (GL 01-38131) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025 de Saint-Guy ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité.

**Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet**

Que la Ville de Lac-des-Aigles informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Résolution qui sera inscrite dans les États financiers de la Municipalité de Lac-des-Aigles de l'année en cours à la section « Autres renseignements financiers non audités ».

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**22. OFFRE POUR DRESSER UN PORTRAIT ÉCONOMIQUE COMPLET DE LAC-DES-AIGLES – REVUE VITALITÉ ÉCONOMIQUE**

Vitalité économique nous offre de réaliser un publireportage spécial sur la municipalité. 1 page à 1250 \$ ou 2 pages à 1995 \$

Offre non retenue.

**273-25 23. DATES DES RÉUNIONS DE TRAVAIL DU BUDGET ET DE L'ADOPTION DU BUDGET 2026**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
30 novembre	01 décembre Réunion du conseil suivi de Réunion de travail Budget	02	03	04	05	06
07	08	09 Réunion de travail Budget à 19 h	10	11 décembre Réunions extras. (3) à 19 h 30 divers sujets, à 19 h 45 adoption du Règlement programme triennal et du Budget 2026 et à 20 h Adoption du règlement de taxation 2026	12	13
14	15	16 Journal municipal	17	18	19	20
21	22	23	24 Fermé veille	25 Noël congé	26 Fermé lendemain	27
28	29	30	31 Fermé veille	1 <sup>er</sup> janvier 2025 Jour de l'an	02 Fermé lendemain	03
04	05 janvier 2026 Retour au bureau	06	07	08 janvier 2026 Convoquer réunion du conseil du 12 janvier 2026	09	10

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

Que la ville de Lac-des-Aigles adopte le calendrier des réunions de travail du budget.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**274-25 24. PROJET EMPLOI CANADA ÉTUDIANT ÉTÉ 2026**

**Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**

Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate Madame Tania Khan pour présenter un projet pour 2 étudiants (e) s comme animateur-trice du Camp de jour 2026 (comme en 2025).

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**275-25 25. NOËL (PARTY, ...)**

Que la Ville de Lac-des-Aigles organise un 5 à 7 pour Noël et y invite tous les anciens élus, les employés, bénévoles, pompiers ainsi que les membres du CDL et leurs conjoints et conjointes (environ 65 personnes).

Cette activité aura lieu vendredi, le 12 décembre 2025 à 17 h au sous-sol du 75, rue Principale.

**Boisson non-incluse.**

6457

  
Maire DG

**Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**

Que la Ville de Lac-des-Aigles organise un 5 à 7 boissons non-incluses vendredi le 12 décembre 2025 qui sera organisé par Michel Dubé, comme Party de Noël, un buffet (chaud ou froid) et un vin d'honneur aux frais de la Ville seront servis.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

276-25

**26. PROJET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL – EXAMEN DU MANDAT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit :

*En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le Protocole du service postal canadien (2009) et d'obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l'objectif serait d'obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l'industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier et de lettres a considérablement diminué au point de miner la viabilité de Postes Canada.*

**ATTENDU QUE** le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés;

**ATTENDU QUE** le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur;

**ATTENDU QUE** le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

**Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Ouellet**

Que la ville de Lac-des-Aigles écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités;

Que la ville de Lac-des-Aigles inclue dans sa lettre au ministre Lightbound que tout examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie, et comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada;

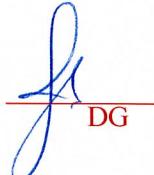
**CORDONNÉES POSTALES**

1) Veuillez envoyer votre résolution au ministre responsable de Postes Canada et à votre députée ou député fédéral :

- Joël Lightbound, ministre de la Transformation du gouvernement, des Services publics et de l'Approvisionnement, Chambre des communes, Ottawa, Ontario, K1A 0A6
- Votre députée ou député fédéral

6458

  
Maire

  
DG

Remarque : Vous n'avez pas besoin d'apposer de timbre sur les lettres que vous envoyez aux députées et députés fédéraux. Vous pouvez obtenir le nom, le numéro de téléphone et l'adresse de votre députée et député fédéral en vous rendant sur le site Web du Parlement du Canada : Trouvez les députés - Députés - Chambre des communes du Canada

2) Veuillez envoyer une copie de votre résolution aux personnes suivantes :

- Jan Simpson, présidente nationale, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, 377, rue Bank, Ottawa (Ontario) K2P 1Y3.
- Rebecca Bligh, présidente, Fédération canadienne des municipalités, 24, rue Clarence, Ottawa (Ontario) K1N 5P3.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

277-25

## 27. ANCIENNE NIVELEUSE

CHAMP 740 A 1988 (Niveleuse)

# plaque : FV69065-1

Kilomètre : 67 056

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

Que la ville de Lac-des-Aigles offre à vendre la niveleuse : CHAMP 740A de 1988 prix de base à 10 000 \$. Telle que vue sans aucune garantie.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

278-25

## 28. EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

Que la ville de Lac-des-Aigles entérine l'envoi d'un appel d'offre fait pour un employé aux travaux publics.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

279-25

## 29. PROJET MRC - CIRCONFLEXE

**Circonflexe prêt-pour-bouger?** C'est une plateforme de location gratuite d'équipements sportifs, récréatifs et adaptés.

Explorez notre grande variété d'équipements, trouvez un point de service sur notre carte, empruntez le matériel et partez à l'aventure en toute simplicité!

**Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**

Que la ville de Lac-des-Aigles participe au projet de la MRC – Circonflexe.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

280-25

## 30. RÉSOLUTION – SIGNATAIRES AUTORISÉS – VENTE DU LOT N 6 670 878

CONSIDÉRANT QU'une promesse d'achat a été signée au nom de la Ville par madame Josée SIROIS, directrice générale, le 10 octobre 2025 promettant de vendre à madame Marie-Soleil DUBÉ le lot 6 670 878 au prix de vingt mille dollars (20 000\$) plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 670 878 fait présentement partie du domaine public de la Ville.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

Que la ville de Lac-des-Aigles autorise de sortir le lot 6 670 878 du domaine public de la Ville.

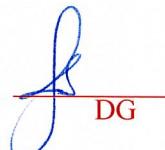
QUE la Ville autorise l'affectation du lot 6 670 878 au domaine privé de la Ville.

QUE madame Josée SIROIS, directrice générale, soit et est autorisée à signer l'acte de vente devant la notaire Laurence Rousseau et tous autres documents nécessaires relativement à la vente.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6459

 Maire  DG

281-25 31. **RÉSOLUTION – SIGNATAIRES AUTORISÉS – VENTE DU LOT N 6 670 871 ET DU LOT 6 670 872**

CONSIDÉRANT QU'une promesse d'achat a été signée au nom de la Ville par madame Josée SIROIS, directrice générale, le 4 juillet 2025 promettant de vendre à monsieur Denis Dionne le lot 6 670 871 au prix de vingt-quatre mille dollars (24 000\$) plus les taxes applicables, et le lot 6 670 872 au prix de dix-sept mille dollars (17 000\$) plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les lots 6 670 871 et 6 670 872 font présentement parties du domaine public de la Ville.

**Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet**

QUE la Ville autorise de sortir les lots 6 670 871 et 6 670 872 du domaine public de la Ville.

QUE la Ville autorise l'affectation des lots 6 670 871 et 6 670 872 au domaine privé de la Ville.

QUE madame Josée SIROIS, directrice générale, soit et est autorisée à signer l'acte de vente devant le notaire Harold Thibeault et tous autres documents nécessaires relatif à la vente.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers*

282-25 32. **RÉSOLUTION – SIGNATAIRES AUTORISÉS – VENTE DU LOT N 6 670 874**

CONSIDÉRANT QU'une promesse d'achat a été signée au nom de la Ville par madame Josée SIROIS, directrice générale, le 5 octobre 2025 promettant de vendre à monsieur Daniel Bélisle le lot 6 670 874 au prix de quinze mille 15 000\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 670 874 fait présentement partie du domaine public de la Ville.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

QUE la Ville autorise de sortir le lot 6 670 874 du domaine public de la Ville.

QUE la Ville autorise l'affectation du lot 6 670 874 au domaine privé de la Ville.

QUE madame Josée SIROIS, directrice générale, soit et est autorisée à signer l'acte de vente devant la notaire au dossier de Monsieur Bélisle et tous autres documents nécessaires relatif à la vente.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
*Adoptée à l'unanimité des conseillers*

283-25 33. **AVIS FAVORABLE CONCERNANT LA DEMANDE DE MORCELLEMENT DU LOT 5 405 787**

**Résolution no. 283-25**

Avis de la municipalité en vertu de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, c. P-41.1)

**Objet :** Avis favorable concernant la demande de morcellement du lot 5 405 787, situé sur le territoire de la Ville de Lac-des-Aigles

ATTENDU QUE la ville de Lac-des-Aigles a reçu une demande de M. Serge Demers et Mme Julie Bossé visant à obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le morcellement du lot 5 405 787, afin de

6460

*TAS*  
Maire  
DG

separer la portion résidentielle d'environ 0,5 hectare du reste du lot à vocation forestière;

ATTENDU QUE le lot concerné est situé en zone agricole permanente et que la résidence existe déjà sur le terrain depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE le morcellement demandé vise à régulariser une situation existante sans introduire de nouvel usage non agricole dans la zone, et qu'il ne compromet pas le potentiel ni la continuité des activités agricoles ou forestières sur le reste de la propriété;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a analysé la demande en se basant sur les critères prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, notamment :

- la nature et la compatibilité des usages agricoles et non agricoles environnants;
- l'impact du morcellement sur la structure et la continuité du territoire agricole;
- la superficie et la configuration du lot concerné;
- la présence et la localisation des bâtiments existants;
- les caractéristiques physiques et topographiques du terrain;
- et la vocation dominante du secteur, à caractère forestier et faiblement agricole;

ATTENDU QUE la Ville considère que la demande respecte les objectifs de protection du territoire agricole, permet une utilisation optimale des ressources existantes et ne nuit pas à la mise en valeur des activités agricoles ou forestières environnantes;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

1. D'émettre un avis favorable à la demande présentée par M. Serge Demers et Mme Julie Bossé pour le morcellement du lot 5 405 787, visant à détacher la résidence et une superficie approximative de 0,5 hectare du reste du lot forestier;
2. D'autoriser la direction générale à transmettre la présente résolution à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour analyse et décision;
3. De déclarer que la présente résolution a été adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 12 novembre 2025, à Lac-des-Aigles.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

284-25 34. **NOMINATION PERSONNE ÉLUE QUI SIÉGERA AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RIDT**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

Que la Ville de Lac-des-Aigles désigne Madame Marie-Pier Ouellet comme responsable pour siéger au conseil d'administration de la RIDT – Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata, à titre de représentante officielle de la Ville de Lac-des-Aigles, et Madame Lison Bourgoin, comme substitut.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

285-25 35. **BUREAU SAINT-GUY**

**RÉSOLUTION – Fermeture du bureau municipal de Saint-Guy et rappel sur l'utilisation du bureau municipal**

ATTENDU QUE le bureau municipal de Saint-Guy ne répond plus aux besoins actuels en matière d'efficacité administrative et de gestion des ressources;

6461

 Maire  DG

**ATTENDU QUE** des investissements importants seraient requis pour la mise à niveau du système comptable et informatique, et qu'il n'est pas jugé opportun d'engager ces dépenses;

**ATTENDU QUE** le bureau principal (« bureau mère ») de la municipalité est désormais situé à Lac-des-Aigles, et qu'il assurera la gestion centralisée des dossiers municipaux;

**ATTENDU QUE** la centralisation des services permettra un traitement plus efficace des demandes des citoyens de Saint-Guy, grâce à un employé spécifiquement attitré à ce secteur;

**ATTENDU QUE** la fermeture du bureau de Saint-Guy permettra de réduire les coûts d'entretien, de chauffage et d'électricité, tout en améliorant la coordination administrative;

**ATTENDU QUE** le bureau municipal a pour fonction principale de répondre aux demandes administratives des citoyens, notamment pour les comptes de taxes, les demandes de permis et les informations relatives aux services municipaux;

**ATTENDU QUE** le bureau municipal n'est pas un lieu de rassemblement ni un espace de fréquentation libre;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Chantal Ouellet**

1. De procéder à la fermeture officielle du bureau municipal de Saint-Guy, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.
2. Que toutes les opérations administratives et les services aux citoyens de Saint-Guy soient désormais assurés par le bureau principal de la Ville situé au 73, rue Principale à Lac-des-Aigles.
3. Que toute demande, question ou démarche citoyenne soit adressée au bureau mère de Lac-des-Aigles.
4. Que la direction générale prenne les mesures nécessaires pour assurer une transition harmonieuse et informer la population de ce changement.
5. Que les économies générées par cette fermeture contribuent à l'amélioration des services municipaux.
6. Qu'il soit rappelé que le bureau municipal est un lieu de travail, destiné à l'administration de la municipalité et à la prestation de services aux citoyens.
7. Que les citoyens sont invités à s'y présenter uniquement pour des motifs administratifs valables, tels qu'obtenir des informations sur leur compte de taxes, déposer une demande de permis ou une requête municipale.
8. Qu'il n'est pas permis de demeurer dans le bureau municipal sans raison administrative, afin de préserver un environnement de travail efficace et professionnel pour les employés municipaux.

Mais que la ville de Lac-des-Aigles ouvre le bureau à Saint-Guy aux dates des versements de taxes annuelles (4).

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

6462

  
Maire

  
DG

## 36. AFFAIRES NOUVELLES

286-25

### 36.1 RÉSOLUTION FORMATION POMPIER 2025-2026

#### BESOIN DE FORMATION POMPIER 2025-2026 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE MSP

**Attendu que** le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'en** décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**Attendu que** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Lac-des-Aigles désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Lac-des-Aigles prévoit la formation de quatorze (3) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Témiscouata en conformité avec l'article 6 du Programme.

**Il est proposé par Monsieur Luc Sirois** et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Témiscouata.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

287-25

### 36.2 DIANE ROY

#### **Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

Que la Ville de Lac-des-Aigles félicite Madame Diane Roy, native de Lac-des-Aigles et para-athlète, pour avoir été admise au Temple de la renommée des sports du Québec en 2025, le 13 novembre, par Le Panthéon des sports du Québec parmi les huit personnalités qui ont été admises au Temple de la renommée des sports du Québec en 2025.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

### 36.3 FUSION – SERVICE D'URBANISME À SAINT-GUY PAR LAC-DES-AIGLES

Que la Ville se réapproprie le service d'urbanisme au Quartier Saint-Guy, qui jusqu'ici était fourni par la MRC des Basques.

Attendre des nouvelles du Dg des Basques.

6463

  
Maire

  
DG

#### **36.4 PASSAGE PIÉTON**

Que la Ville relance sa demande auprès du Ministère des Transports et de la mobilité durable, concernant la vitesse et la dangerosité au niveau de l'école, afin qu'une pancarte clignotante puisse être installée, à nos frais ou toute autre forme de signalisation ralentissant le trafic.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, M. Michel Dubé, invite les citoyens à poser leurs questions.

Des citoyens questionnent pour savoir s'il y a un budget pour faucher les fossés, aussi au sujet des égouts au Pavillon et du poste d'essence.

#### **CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES**

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 257-25, 270-25 et 278-25.



Josée Sirois  
Directrice générale

#### **288-25 37. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Michel Dubé, maire.

**Adopté.**

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Michel Dubé  
Maire



Josée Sirois  
Directrice générale

6464



Maire



DG